



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E40717

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2026

ÉDITÉ LE

29/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/01/1999

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 421398843

Siret : 421 398 843 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2106622

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 486612B1247000/001 451867/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 486612B1247000/001 451867/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : CALONNE

6 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
94140 ALFORTVILLE

Téléphone : 01 43 28 49 75

Portable : 06 11 08 49 23

Site Internet : www.sarl-calonne.fr

E-mail : contact@sarl-calonne.fr

Responsabilité légale :

CALONNE EMMANUEL DIRECTEUR GÉNÉRAL / CALONNE ALAIN PRÉSIDENT

Fax : 01 48 08 67 04

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/07/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	02/07/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	02/07/2024
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	10/10/2023
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.